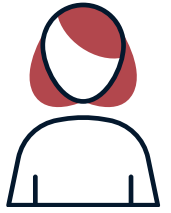


Point sur les missions dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov'

France Rénov' est la porte d'entrée nationale du Service Public de l'Habitat. Les volets d'actions du Pacte Territorial portent sur :

- la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels
- l'information, le conseil, l'accompagnement et l'orientation des ménages



La dynamique territoriale

Elle permet de faire connaître la marque France Rénov' auprès des usagers et professionnels afin qu'elle devienne la référence pour tout projet de rénovation de l'habitat (énergie, insalubrité, autonomie).

Mission de conseils personnalisés

Le conseil a pour objectif d'apporter une information plus approfondie, adaptée à la situation et aux besoins du ménage.

Mission d'information

Elle vise à répondre aux premières interrogations du ménage sur les enjeux techniques, financiers, juridiques ou sociaux de leur projet de rénovation.

Mission d'orientation

Elle consiste à assurer la mise en relation du ménage avec l'interlocuteur adéquat pour poursuivre son projet.

Suivi des missions d'accompagnement

Missions d'information	129
Missions de conseil personnalisé	42
Missions d'orientation	32

Enquête de satisfaction 2024 (questionnaire ADEME)



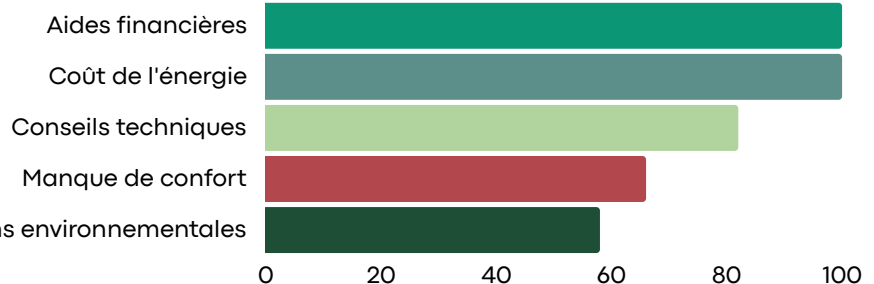
Note Globale

4/4

Sur 44 réponses

Actions engagées suite à l'entretien : 71,7%

Raisons principales d'engagement:



"Un conseiller très compétent qui a répondu de manière claire et concise à toutes mes questions."

"Un contact très professionnel et aimable avec une bonne écoute."

Dynamique territoriale

Réalisé

A venir

Sensibilisation aux professionnels
 (objectif 1 action)



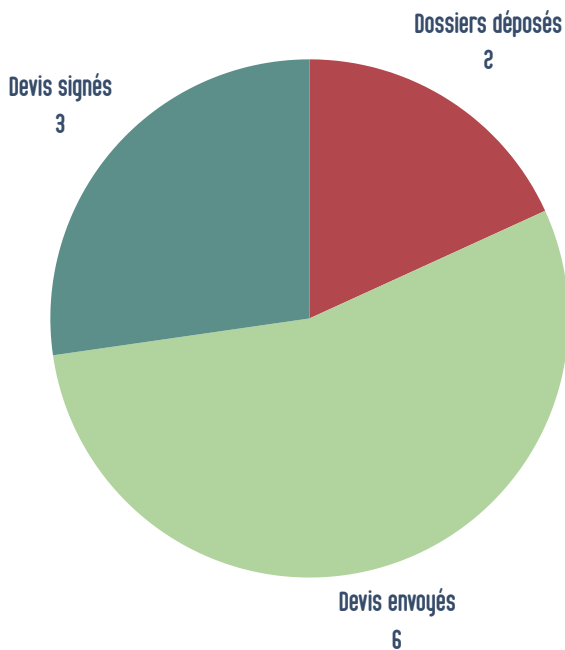
12 mars
 Réunion d'informations sur les aides financières aux entreprises Reconnues Garantes de l'Environnement (RGE) du territoire
11 entreprises présentes

Sensibilisation aux particuliers
 (objectif 2 actions)

Pendant l'été
 Stand France Rénov' lors d'un évènement sur une commune de la CC2V

Décembre
 Balade thermique à Maisse

Retour sur les accompagnements "MonAccompagnateurRénov"



Chiffres au 31 mars 2025.

Afin de bénéficier des aides "MaPrimeRénov' Parcours Accompagné" pour les projets de rénovation d'ampleur, les propriétaires doivent être accompagnés par une structure agréée "MonAccompagnateurRénov".

Le PNRGF est agréé depuis décembre 2023, et propose l'accompagnement au montage et dépôt des dossiers de demandes d'aides et la réalisation d'audits énergétiques indispensables pour valider l'éligibilité des dossiers auprès de l'ANAH.

Dans le cadre du Pacte Territorial signé entre la CC2V et le PNRGF, un objectif de 19 dossiers de propriétaires très modestes dont un bailleur seront accompagnés par le PNRGF.